

Guide pour la demande

Fonds de secours pour les OBNL francophones

Version mise à jour le 21 mai 2021

Sommaire

Description du Fonds de secours pour les organismes à but non lucratif francophones	2
Paramètres du programme	3
Admissibilité	3
Processus de demande de financement du Fonds de secours pour les organismes à but non lucratif francophones	4
Guide d'assistance au formulaire de demande	4
Pour nous joindre	6

*Veillez lire attentivement ce présent document, **Guide pour la demande Fonds de secours pour les OBNL francophones**, pour de plus amples renseignements sur les procédures de soumission de votre demande.*

Description du Fonds de secours pour les OBNL francophones

L'objectif du présent guide est d'aider les demandeur.euse.s qui désirent remplir une demande de financement au Fonds de secours pour les organismes à but non lucratif (OBNL) francophones de tout l'Ontario administré par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO).

L'AFO est au courant d'un grand nombre d'organisations à but non lucratif situées dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) qui ont de la difficulté suite à d'importantes réductions de revenus liées aux restrictions imposées par la COVID-19.

Ce fonds, administré par l'AFO, fournit un financement opérationnel aux organismes admissibles afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités en cette période de pandémie. Il vise à élargir la gamme de services en français offerts dans la province, ce qui est essentiel pour maintenir le tissu social et culturel auprès des communautés francophones de l'Ontario. L'objectif de ce fonds d'un million de dollars est donc de donner un second souffle aux OBNL franco-ontariens qui ont subi des impacts négatifs de la pandémie liée à la Covid-19.

Il vise à protéger les services en français et prévenir les fermetures en permettant aux organismes de maintenir ou de réembaucher du personnel existant, de poursuivre et/ou de reprendre leurs activités régulières, voire de faire face à une demande accrue de services. Le fonds devrait favoriser la reprise économique et la croissance en fournissant un soutien du revenu indispensable pour remédier par exemple aux mises à pied du personnel ou à la réduction des heures de travail – deux mesures que les organisations ont dû prendre en réponse à la crise sanitaire.

L'AFO administrera ce projet et se concentrera sur les organisations à but non lucratif francophones existantes, incluant les entreprises sociales et les coopératives.

L'AFO dispose d'un solide réseau au sein des communautés francophones pour atteindre le plus grand nombre d'organisations qui ont été affectées par la COVID-19.

Le Fonds de secours pour les OBNL francophones est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Paramètres du programme

Le Fonds de secours pour les OBNL francophones fournira des contributions non remboursables à des organismes franco-ontariens jusqu'à 50 000 \$, échelonnés sur une période allant normalement jusqu'à six (6) mois.

Admissibilité

- A. Vous êtes un organisme à but non lucratif (OBNL) (incluant organismes de charité, entreprises sociales et coopératives).
- B. Votre organisme opère en français et dessert les communautés francophones en Ontario.
- C. Votre siège social se situe en Ontario.
- D. Votre organisme a été enregistré avant le 1er janvier 2020, et était actif durant l'année fiscale 2019-2020.
- E. Votre organisme a été affecté négativement, et est en mesure de démontrer une perte de ses revenus auto-générés et/ou une interruption de ses services et/ou une demande accrue de services depuis le début de la crise sanitaire COVID-19.

Les entités et institutions gouvernementales qui ne sont pas des OBNL, telles que les municipalités, les hôpitaux, les écoles, les conseils scolaires, les institutions postsecondaires, les collèges et les universités **ne sont pas admissibles**.

Dépenses d'exploitation admissibles

Le gouvernement de l'Ontario et l'AFO estime admissible les types d'activités suivants, en ce qui concerne les effets de la pandémie Covid-19, au cours des exercices 2020-2021 et 2021-2022 :

- Les dépenses en biens et services nécessaires pour empêcher la fermeture de l'organisme ou d'un ou plusieurs de ses services à destination de la communauté francophone;
- Les dépenses de main-d'œuvre pour éviter la fermeture des organismes francophones à but non lucratif demandeurs;
- Les honoraires professionnels pour éviter la fermeture des organismes francophones à but non lucratif demandeurs;
- Les dépenses pour fournir aux membres du conseil d'administration et au personnel un soutien pour la mise en œuvre de nouvelles approches, la préparation au changement et le renforcement de la résilience (p. ex., formation et encadrement organisationnels, planification et mise en œuvre de stratégies, recherche et développement, soutien à la santé mentale et physique et au mieux-être);
- Les dépenses visant à améliorer et à accroître la capacité d'accéder aux ressources financières et de développer des sources de revenus nouvelles ou alternatives (p. ex., élaborer des plans de collecte de fonds, identifier les ressources technologiques pour la collecte de fonds et les finances, explorer les possibilités de partenariats public-privé, le financement social);
- Les dépenses visant à adapter ou à redessiner la prestation des programmes et des services afin de répondre aux besoins de la collectivité, du personnel et des bénévoles (p. ex., identifier de nouveaux processus de santé et de sécurité et de l'équipement de protection individuelle; des soutiens technologiques; du personnel et du recrutement et de la formation des bénévoles);
- Les dépenses liées à l'achat d'équipement ou à la rénovation d'espaces pour répondre aux besoins de l'organisation afin de lui permettre d'offrir des programmes et des services en toute sécurité ou de s'adapter à de nouvelles façons de travailler (p. ex., s'adapter aux changements technologiques, à la santé et à la sécurité et aux exigences en matière de prestation de services);
- Les dépenses liées à la création ou à l'adoption de nouvelles approches pour permettre aux organisations de travailler ensemble pour répondre aux besoins de la collectivité (p. ex., apprentissage par les pairs, perfectionnement

professionnel, réseautage, partage des ressources, des connaissances et des données);

- **Autres activités jugées admissibles par la province et qui doivent être approuvées au préalable par l'AFO.**

Exemples plus précis

- Salaires et avantages sociaux, pour lesquels l'organisme n'est pas admissible à d'autres programmes d'aide (nouveaux.elles employé.e.s ou nouvelles fonctions reliées au projet pour les employé.e.s actuel.le.s)
- Frais de loyer, qui n'auraient pas été acceptés par le programme d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial
- Dépenses d'adaptation des espaces physiques et sécurité des employé.e.s, client.e.s et bénéficiaires
- Services publics
- Frais d'intérêts bancaires
- Assurances
- Honoraires professionnels reliés à la relance des activités de l'organisme au projet, qui incluent mais ne sont pas limités à : conseiller.e.s juridiques, comptables (incluant coûts de vérification du projet), conseiller.e.s en gestion, conseiller.e.s en gestion de projet, ingénieur.e.s, évaluateur.trice.s professionnel.le.s, gestionnaires d'événements, consultant.e.s, expert.e.s-conseils, conseiller.e.s en planification stratégique, conseiller.e.s en marketing et étude de marché.
- Taxes foncières (propriétaires de bâtiment)
- Marketing et médias sociaux
- Équipement, mobilier de bureau, matériel informatique (matériel relié au télétravail ou licences de logiciels) ou fourniture reliés au projet
- Achat et développement de logiciels informatiques reliés au projet
- Assurances
- Permis et abonnements

Dépenses d'exploitation non admissibles

- Étude environnementale
- Équipement, mobilier de bureau, matériel informatique ou fourniture non reliés au projet
- Coût d'acquisition de terrain, d'immeuble ou d'un véhicule
- Frais d'amortissement
- Mauvaises créances
- Honoraires des administrateur.trice.s
- Frais d'associations professionnelles
- Honoraires de lobbyistes
- Financement ou remboursement d'un déficit

Processus de demande de financement du Fonds de secours pour les organismes à but non lucratif francophones

Date de réception des candidatures

Il est préférable de présenter votre demande de financement le plus tôt possible car les fonds sont limités. Notre objectif principal est que les fonds soient acheminés le plus rapidement possible, car cette aide est urgente pour une partie importante du réseau associatif franco-ontarien. Les demandes seront traitées en continu en fonction de la date de réception des candidatures jusqu'au **30 juin 2021**.

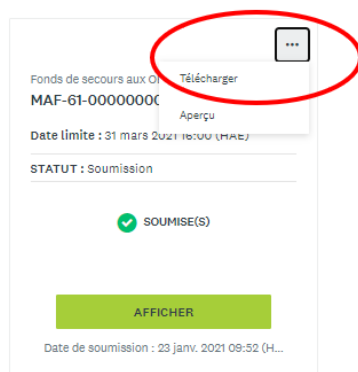
Chaque organisme peut soumettre une demande de contribution financière non remboursable. Le montant admissible, d'un montant **maximal de 50 000\$**, sera calculé selon le budget annuel de l'organisme (hors COVID-19), l'admissibilité et le degré de besoins financiers de l'organisme.

Une seule demande peut être présentée par organisme.

Guide d'assistance au formulaire de demande

Étapes pour remplir la demande

- Consultez tout d'abord la page web officielle du programme afin de recueillir toutes les informations nécessaires , [cliquez ici pour y accéder](#).
- Si votre organisme est jugé admissible, vous aurez accès au formulaire de demande.
- Consulter au besoin le présent Guide pour la demande.
- Créer ou ouvrir un profil d'organisme demandeur sur Survey Monkey Apply, [cliquez ici pour y accéder](#).
 - Afin d'accéder au Fonds de secours des OBNL francophones, veuillez vous rendre sur l'interface francophone du site.
 - Pour ce faire, aller dans le bandeau violet en haut de la page du site, à côté de votre nom, au lieu de EN, sélectionnez FR-CA.
- Remplir le formulaire de demande et téléverser tous les documents nécessaires à la demande.
- Relire votre demande et cliquer sur soumettre.
- Après avoir enregistré et fermé cette page, je télécharge le formulaire de la demande en cliquant sur les 3 points en haut à droite de "Renseignez le formulaire de demande", puis "Télécharger". Cela me permettra de conserver une copie pour les dossiers de mon organisme.



Sommaire du formulaire de demande au Fonds de secours des OBNL francophones

Pour accéder à notre lexique détaillé inclus dans la foire aux questions, [cliquez ici](#).

Les prochaines sections suivent la chronologie des questions du formulaire d'application du Fonds de secours des OBNL francophones

Nom légal de l'organisme: Inscrire le nom légal de votre organisme, comme inscrit sur les lettres patentes, articles d'incorporation ou enregistrement corporatif avec le gouvernement.

Nom usuel de l'organisme: Inscrire le nom habituellement utilisé pour votre organisme lors de la diffusion d'événements promotionnels ouverts à la population.

Type d'organisme: Choisir un type d'organisme parmi les trois propositions. Voir la section - Foire aux Questions - Lexique et définitions

Année de fondation de l'organisme: L'année où votre organisme a été constitué.

Territoire desservi selon la carte des régions de l'Ontario: Choisir la région où votre siège social est basé.

Personne de contact/Signataire autorisé: Il s'agit de la personne avec qui communiquer à propos du projet. Cela peut être un.e employé.e de l'organisme ou un.e membre du conseil d'administration

Adresse postale de l'organisme: L'adresse complète de votre organisme

Coordonnées de l'organisme: Site web + Téléphone de l'organisme.

Langues du site web: Indiquer la langue de votre site web.

- 1) Mission de votre organisation: Un énoncé de mission décrit qui vous êtes en tant qu'entreprise – pourquoi vous existez, ce que vous faites, comment et où vous le faites, et qui sont vos principaux clients. Il doit être clair et concis – et, idéalement, se limiter à une ou deux phrases.
- 2) Identifiez le secteur d'activité et les services offerts : Précisez à travers les choix disponibles le secteur d'activité de votre organisation et les services que vous offrez.
- 3) Votre organisme est-il l'unique OBNL à offrir les services précisés à la question précédente: répondre oui ou non selon les concurrents dans votre région.

- 4) En moyenne, précisez le nombre de franco-ontarien.nes que votre organisme dessert: Selon les choix offerts, choisissez le chiffre qui convient le mieux à votre public cible (clientèle).
- 5) Votre organisme et/ou votre projet dessert un ou plusieurs des groupes : choisir les différents groupes qui sont servis par votre organisme.
- 6) Décrivez-nous un projet à succès de votre organisme pour illustrer l'impact positif qu'il a eu dans la communauté.
- 7) Financement fédéral et provincial que vous avez obtenu durant la dernière année: vous devez nous préciser toutes les mesures de financement auxquelles vous avez appliqué et nous confirmer l'état de la demande qui vous ont été (Confirmé, Rejeté, mais éligible, Rejeté car non éligible).
- 8) Fermeture de votre organisme: Précisez si vous êtes à risque de fermer dans les prochains mois ou si vous n'êtes aucunement à risque de fermer votre organisme.
- 9) Situations rencontrées en raison de la pandémie Covid-19: précisez selon les choix possibles (à l'aide d'une statistique en % ou un chiffre en \$) les situations qui s'appliquent le plus à vous.
- 10) Nombre d'employés permanents et temporaires de votre organisation avant la pandémie: précisez le nombre de ces deux groupes d'employés entre le 15 mars 2020 et aujourd'hui.
- 11) Nombre d'employés permanents et temporaires de votre organisation qui ont été mis à pied en raison de la pandémie: précisez le nombre de ces deux groupes d'employés entre le 15 mars 2020 et aujourd'hui.
- 12) Nombre d'employés permanents et temporaires créés grâce à ce financement: Estimez le nombre d'emplois qui seront ajoutés et conservés avec l'obtention d'une contribution du Fonds de secours des OBNL francophones.
- 13) Budget estimé pour relancer vos activités et qui décrit le montant que vous demandez: Fournir un budget estimé pour relancer votre organisme dans les 6 prochains mois.
- 14) Pourcentage montant du budget demandé pour le financement: Indiquez le pourcentage du montant identifié à la question précédente que vous demandez au Fonds de secours des OBNL francophones.
- 15) Veuillez cocher tous les éléments de la partie Déclaration.
- 16) Document à fournir: Vous devez fournir tous les documents. Ils sont obligatoires.
- 17) Téléchargez votre demande à la toute fin du processus.

Pour nous joindre

Région du Sud de l'Ontario

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Carl Lamarche

Chargé de projets

clamarche@monassemblee.ca

Région du Nord de l'Ontario

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Delphine Derome

Chargée de projets

dderome@monassemblee.ca